



«LA RÉGION : ESPACE PERTINENT POUR DE NOUVELLES STRATÉGIES CULTURELLES ? »

AUTOSAISINE

AVIS

présenté par

Jean MAISONNAVE et Michel MORINEAU

Section « Culture et technologies de l'information et de la communication »

Elsa Debarnot
Chargée d'études

SEANCE PLENIERE DU 14 DECEMBRE 2005

SOMMAIRE

1. EN QUOI LA REGIONALISATION POSE-T-ELLE LA QUESTION DES STRATEGIES CULTURELLES ?	3
2. PROPOSITIONS	6
2.1. Créer la demande	6
2.1.1. Pour un contrat régional d'éducation artistique	6
2.1.2. Pour un développement de l'enseignement artistique	7
2.1.3. Pour le soutien concret aux réseaux de médiation	8
2.1.4. Pour un projet régional de développement des pratiques en amateur	8
2.2. Pour une culture rapprochée des populations	10
2.2.1. Pour la mise en place de contrats artistiques de service public	10
2.2.2. Pour une politique d'aide à l'accueil d'artistes, de résidences « à sens »	10
2.2.3. Pour solliciter les initiatives locales	11
2.2.4. Pour une réflexion concernant les équipements mobiles	11
2.3. Les outils	12
2.3.1. Pour ou contre un observatoire des politiques culturelles ?	12
2.3.2. Pour le développement conséquent du service culturel régional et d'une expertise régionale	13
2.3.3. De quelques priorités pour le service culturel de la région	13
2.3.4. Une conférence annuelle de la culture	14

1. EN QUOI LA REGIONALISATION POSE-T-ELLE LA QUESTION DES STRATEGIES CULTURELLES ?

« (...) La Région est le meilleur échelon de convergence des interventions publiques et d'évaluation des politiques culturelles ».

Bernard LATARJET, *Pour un débat national sur l'avenir du spectacle vivant*, mai 2004.

Dans le pays d'Europe le plus centralisé en matière de culture, la décentralisation culturelle d'État est en question.

La démocratisation culturelle est en panne : les publics ne se sont ni réellement accrus, ni diversifiés, socialement ou géographiquement : ce sont toujours les mêmes personnes qui profitent de la vie culturelle du pays, alors que les coûts de production et de diffusion ont doublé.

L'emploi culturel se porte mal. L'offre culturelle est chaque année plus foisonnante, mais les artistes, de plus en plus nombreux, travaillent moins.

L'éducation artistique, l'action culturelle en milieu rural et l'éducation populaire souffrent de la diminution des financements d'État.

L'arrêt du dispositif emplois jeunes pèse lourdement sur un grand nombre d'associations et de compagnies.

L'appareil de la décentralisation est en voie de restructuration.

A bien des titres, il s'agit donc de refonder une politique culturelle qui relance la demande culturelle, l'accès aux œuvres et leur circulation, c'est-à-dire une politique que l'État appelle de ses vœux, où l'éducation, l'action culturelle et les fonctions de l'artiste viennent au premier plan. Cet avis aspire à y participer.

Conçu comme un « avis CADRE », il appelle d'autres saisines plus sectorielles.

Quelle place pour les collectivités territoriales ?

L'action culturelle de l'État s'inscrit dans un contexte local qui s'est beaucoup transformé en trente ans. La place importante que les collectivités territoriales sont venues occuper -en particulier les villes et les agglomérations urbaines- est un élément majeur de la transformation de ces politiques. Les collectivités pallient, certes, le désengagement de l'État mais elles ont aussi -et pour beaucoup d'entre elles- considéré l'action culturelle comme un des moteurs de leur développement.

A cet égard une recommandation importante s'impose : elle concerne l'équilibre et la cohérence des politiques culturelles territoriales. Il y aurait danger à ne considérer que le volet social de l'action culturelle sans se préoccuper, avec l'État ou d'autres, des problèmes de création, de recherche, d'innovation ou d'évaluation,. **Dans un contexte marqué par la marchandisation et par le recul des projets socialisants, l'appétence culturelle est fortement fragilisée.**

Pour que l'art touche un large public, et pas seulement les citoyens habituels et privilégiés, l'éducation artistique, les pratiques en amateur, l'éducation populaire doivent être soutenues fortement, en amont d'une programmation artistique, ainsi qu'une création artistique, qui ne se contente pas de produire de l'offre culturelle.

C'est pourquoi l'équilibre entre les projets artistiques et culturels d'excellence et la dimension éducative et sociale de l'action culturelle quotidienne est à requestionner. Il importe aussi de consolider la création et l'artiste lui-même, dans le cadre d'actions concertées (sous forme par exemple de contrats d'objectifs).

Ne pas confondre politique culturelle régionale et culture régionaliste

Poser la question des politiques culturelles à l'échelle de la région reviendrait a priori, dans bien des esprits, à privilégier les cultures identitaires. La tendance apparaît nettement : musiques traditionnelles, arts populaires, dialectes et langues régionales bénéficient d'initiatives de plus en plus nombreuses. Si la valorisation d'un territoire passe, bien entendu, par l'appropriation d'une mémoire, d'un patrimoine oral, musical, culturel, ... l'idéal reste, à l'instar d'autres domaines, d'encourager les croisements entre héritages culturels et création contemporaine et de soutenir ainsi en permanence le décloisonnement et l'ouverture.

Les cultures traditionnelles et populaires sont donc à prendre en compte dans les politiques culturelles, et c'est en ce sens qu'elles sont incluses dans la réflexion du CESR.

Mais elles ne constituent pas le sujet central de ce « travail cadre » qui entend surtout, à partir d'un état des lieux, tirer des enseignements pour proposer de nouvelles formes d'action cohérentes, dans le cadre précis du territoire régional et de ses populations.

La région est-elle un espace pertinent pour penser et construire des politiques culturelles territoriales ?

La région Bourgogne a, jusqu'ici, adopté les critères d'attribution du ministère de la culture en région, axés sur l'exemplarité de l'œuvre d'art et son excellence, se contentant souvent d'une politique d'accompagnement des projets d'État, faute d'une politique propre, définie, laquelle serait pourtant nécessaire à l'identification des régions dans leur diversité.

Sa politique se résume trop souvent à des acquiescements budgétaires, relatifs à la reconduction, ou non, de participations à des financements croisés. Ce système laisse peu de place aux initiatives structurantes du désir de culture (pratiques en amateur, projets d'éducation populaire, pratiques artistiques émergentes) tout comme à une création vivante qui se préoccuperait de réinvestir son milieu : territoires, patrimoine et populations.

Il est donc nécessaire que la Région Bourgogne se dote « d'une ambition et d'une politique culturelle », qu'elle réfléchisse à la culture et aux arts dans le monde du XXI^e siècle, qu'elle invente et qu'elle construise un projet, reflet de cette ambition, adapté à ses moyens et s'inscrivant en harmonie avec le concert des initiatives de l'État et des autres collectivités.

La région : un espace de démocratisation

La contribution du CESR de Bourgogne à partir de la question initialement posée : « **la région : espace pertinent pour de nouvelles stratégies culturelles ?** », est essentiellement orientée vers cette préoccupation : rapprocher l'art du citoyen, dans un rapport d'équité, autrement dit : **la politique culturelle de la région Bourgogne, pensée et agie comme « la rencontre permanente entre l'art et le social ».**

Au long des travaux de la section, il est clairement apparu qu'une politique régionale, culturelle surtout, était strictement inconcevable sans la mise en place d'un outil adéquat, mais surtout sans l'installation, dans toute la mesure du possible, d'une politique ferme de PARTENARIAT avec les autres collectivités territoriales, de la ville à l'État, en passant par les pays et les départements, ceci dans un esprit de complémentarité ou de mutualisation, plutôt que de stérile concurrence.

Toutes les propositions qui concluent ce travail sont articulées à cette idée centrale : **la Région Bourgogne, en tant qu'acteur en devenir des politiques culturelles, se concentre sur trois objectifs :**

- **créer le désir de culture dans toutes les composantes de la population,**
- **rapprocher l'art et la culture des milieux sociaux et géographiques les plus éloignés,**
- **se doter des moyens adaptés à cette politique.**

Il importe enfin de réaffirmer que toute politique culturelle régionale se doit d'être ouverte et conquérante, contre les tentations du régionalisme, de l'instrumentalisation électoraliste ou du repli identitaire.

Et de rappeler que la culture vivante, plus spécialement examinée ici (le patrimoine ayant fait l'objet d'un avis précédent) est un élément important de l'aménagement du territoire, ainsi qu'un facteur de cohésion sociale, en quoi elle est constitutive de l'idée encore neuve de région.

2. PROPOSITIONS

2.1. CREER LA DEMANDE

« Après un demi-siècle de politique culturelle de l'État, la démocratisation reste un impératif puisqu'aucun progrès d'accès à la culture ne peut être recensé (...) » Conseil économique et social, Paris, 2004.

La culture ici considérée inclut toutes les disciplines, artistiques, scientifiques, historiques qui font naître le désir de connaître et de comprendre, et pas seulement les beaux arts, mais aussi la culture scientifique et technique ainsi que les arts et traditions populaires.

2.1.1. Pour un contrat régional d'éducation artistique

Il est désormais acquis que les personnes ayant une pratique culturelle habituelle à l'âge adulte ont, en majorité, eu la chance de rencontrer l'art dans leur enfance, soit au sein de la sphère familiale, soit au cours de leur parcours éducatif. L'éducation artistique et culturelle a pour vocation de toucher tous les élèves de l'éducation obligatoire, alors que l'enseignement artistique ne concerne que les jeunes volontaires qui ont été inscrits par leurs parents dans une école de musique, de dessin, de danse ou de théâtre.

En ce sens, l'éducation artistique et culturelle revêt un enjeu primordial : celui de remédier aux inégalités culturelles existant naturellement dans la société.

Cette mission a été fortement développée après l'impulsion donnée par le plan à 5 ans de développement des arts à l'école, présenté en décembre 2000 par les ministres de l'Éducation nationale et de la Culture d'alors. L'objectif de ce plan était la généralisation des projets artistiques et culturels de classe, pour parvenir à terme à ce que chaque enfant ait rencontré l'art au moins une fois par cycle scolaire.

Les collectivités, sollicitées par le texte, se sont également fortement engagées, les villes pour les écoles, les Départements pour les collèges, les Régions pour les lycées, mais pas seulement, certaines décidant d'aller au-delà.

L'État s'étant désengagé de ce plan, certaines collectivités ont décidé de maintenir voire d'accentuer leur effort, d'autres de se dessaisir du sujet proportionnellement au retrait de l'État.

L'éducation artistique et culturelle mérite véritablement un engagement fort de la part de la Région, mais également de l'État.

Un contrat régional d'éducation artistique, signé entre les services concernés selon les cas (ministère de l'Éducation nationale, DRAC, conseil régional, départements, villes) permettrait de fédérer, à l'échelle de la région, les initiatives existantes.

Un renforcement des moyens attribués à des établissements culturels engagés dans des projets avec les scolaires pourrait accentuer le rayonnement de leurs actions. De même, le conseil régional pourrait accroître les moyens impulsés dans l'éducation artistique, en finançant des résidences d'artistes dans les lycées. Dans les établissements en baisse

d'effectif, disposant d'espaces vacants, il pourrait contribuer à créer des « ateliers galeries », dont la programmation serait assurée par un centre d'art ou le FRAC, à l'instar des collèges de la Nièvre (Cassin de Cosnes, Dornes et Billaut Nevers) qui travaillent avec le centre d'art contemporain de Pougues-les-Eaux et où un artiste est invité à créer une œuvre. La région peut enfin impulser ou pérenniser des projets fédérateurs, tels que « théâtre au collège », ou « écoles, collèges et lycées au cinéma », qui sont des garanties de l'équilibre des propositions sur un territoire. Le conseil régional pourrait enfin rassembler régulièrement les acteurs de l'éducation artistique, et contribuer à leur formation au travail en partenariat.

Les Centres de Formation des Apprentis ne doivent pas être oubliés : les jeunes qui y sont scolarisés doivent bénéficier eux aussi de propositions culturelles, notamment au sein des internats.

La Région peut contribuer à inventer une nouvelle voie d'intervention dans ce domaine porteur d'avenir pour la démocratisation des arts.

2.1.2. Pour un développement de l'enseignement artistique

L'enseignement artistique (concerne les jeunes volontaires, qui ont été inscrits par leurs parents dans une école de musique, de dessin, de danse ou de théâtre) bénéficie en Bourgogne de l'existence de quatre schémas départementaux. Tous les conseils généraux ont en effet réfléchi à une irrigation culturelle de leur territoire par le biais des écoles de musique.

Dans l'Yonne, les établissements d'enseignement artistique appartenant au réseau de l'ADDIM sont considérés comme des lieux ressources et ont la possibilité d'assurer leurs missions grâce à un déploiement de moyens. Ils sont appelés par exemple à diffuser leur travail, à répondre à toute demande musicale des habitants, à s'ouvrir aux pratiques en amateur.

Dans le cadre de l'aménagement du territoire, le conseil régional pourrait encourager les acteurs de l'enseignement artistique à élaborer un schéma régional des enseignements artistiques.

L'objectif serait de veiller à l'équilibre territorial, mais également à ce que les écoles de musique, parfois également écoles de danse et de théâtre ne proposent pas uniquement des cursus professionnalisants, mais aussi **des formations non exclusivement diplômantes**. Il serait souhaitable que l'enseignement artistique dans son ensemble ait pour vocation de **transmettre** le goût des arts à de futurs amateurs d'art, **qui pourraient continuer à pratiquer et à se produire au sein des écoles. Ces dernières doivent être ouvertes aux adultes et aux jeunes qui souhaitent apprendre ou pratiquer la musique, la danse, le théâtre.**

Le rôle des conservatoires nationaux de région doit être mis à l'ordre du jour, pour le redéploiement de leurs secteurs de compétence, et l'instauration de formations non exclusivement diplômantes (formation d'artistes et de médiateurs).

2.1.3. Pour le soutien concret aux réseaux de médiation

Depuis Malraux et sa théorie du « choc artistique », il est admis désormais que l'œuvre et l'émotion artistique ne se révèlent pas spontanément à tous. La médiation s'est grandement développée dans les années 90, par la création de nouveaux services au sein des institutions, mais également d'associations, dont certaines se sont chargées d'aller à la rencontre des « non publics ».

Dans certaines structures culturelles, ces missions de médiation se sont transformées progressivement en relais de communication ou de « relations publiques », se contentant de constituer des fichiers d'habitues, pour assurer le remplissage des salles. A l'évidence, ces missions officielles font défaut dans les espaces géographiques déshérités ou réputés difficiles (les quartiers, les villages...). En ce sens, puisqu'il est souvent question de l'échec des efforts de démocratisation culturelle, il faudra bien admettre un jour que dans ces lieux, ce sont les forces militantes et philanthropes de la médiation qui agissent et elles seules ! Mais elles disparaissent faute de soutien et de reconnaissance.

Or, la médiation n'est pas ponctuelle et pour faire émerger le désir de culture, elle exige un travail de longue haleine, en profondeur, au quotidien, elle nécessite des projets participatifs, une attention permanente aux difficultés des gens, un véritable travail de fourni ! La médiation s'apparente en ce sens à la pédagogie.

Les structures et les réseaux qui se sont donné cette fonction, fédérations des œuvres laïques, maisons des jeunes et de la culture, foyers ruraux, etc., doivent être soutenus au niveau régional, par la mise en place de conventions pluri annuelles.

2.1.4. Pour un projet régional de développement des pratiques en amateur

Un amateur d'art ou un praticien en amateur est une personne qui ne tire pas son revenu principal de son activité artistique. L'appellation ne réfère en principe pas à un jugement de qualité artistique.

Les politiques culturelles publiques entretiennent une relation complexe avec les pratiques en amateur au prétexte qu'elles ne répondraient pas aux critères généralement partagés de « qualité artistique », de « professionnalisme », de « développement artistique ». A mi-chemin entre différents secteurs de compétences, les pratiques en amateur sont confiées aux secteurs de jeunesse et des sports, à ceux de l'éducation, ou des affaires sociales.

La pratique amateur est la suite logique de l'enseignement et de l'éducation artistiques, qui constituent le terreau privilégié des nouveaux publics.

Quel accompagnement la collectivité offre-t-elle à ces pratiques ? La césure opérée dans les politiques, entre création professionnelle et pratique en amateur, accentue le clivage déjà à l'œuvre. Elle contribue à faire que ceux qui pratiquent un art durant leur temps libre ne se sentent pas concernés par les productions de ceux dont l'art est le métier.

Pourtant, il est admis que des vocations artistiques naissent dans les sphères des pratiques en amateur, et que ces expressions non institutionnalisées contribuent fortement à renouveler le

champ de la création contemporaine. Sans oublier la richesse que confèrent ces initiatives à un territoire, en terme de dynamisme culturel, social voire économique et patrimonial.

La région doit s'engager dans un projet régional de développement et de soutien des pratiques en amateur. Il conviendrait en un premier temps de rassembler les acteurs et de recenser leurs besoins. Une politique dirigée vers les pratiques en amateur ne peut en effet que se construire dans la concertation. Une charte régionale des pratiques en amateur pourrait être élaborée avec les associations d'éducation populaire et les représentants des pratiques en amateur, qui dégagerait les besoins des partenaires, en locaux, matériel, mais également les projets culturels envisageables : stages de formation, échanges artistiques avec des professionnels... Cette charte pourrait se préoccuper également du maillage territorial des pratiques, en proposant par exemple des formations, colloques, rencontres, stages, résidences, etc. Enfin et surtout, une telle politique de la part de la région devra s'appuyer sur un principe d'exigence artistique, demeurant néanmoins ouvert aux expressions émergentes.

2.2. POUR UNE CULTURE RAPPROCHEE DES POPULATIONS

Au même titre que l'éducation, la médiation ou les pratiques artistiques, l'ensemble de la création et la présence de l'artiste peuvent servir à rapprocher la culture des populations dans un effort d'aménagement du territoire, en particulier dans les zones éloignées d'un pôle d'offre artistique.

2.2.1. Pour la mise en place de contrats artistiques de service public

Comme en matière d'éducation ou de pratique culturelle, des contrats d'action artistique, voire des contrats de mission, peuvent être passés avec les équipes, compagnies, créateurs ou associations, soucieux de lier la création à des objectifs concertés et reconnus « d'utilité régionale ». **Ces opérations peuvent être liées à la diffusion artistique, à la pédagogie liée aux œuvres, à l'aménagement du territoire, aux relations entre la culture vivante et le patrimoine, à la conquête de nouveaux publics (travail avec le milieu scolaire, avec les comités d'entreprise, etc).**

Les projets doivent pouvoir faire l'objet de conventions pluriannuelles dans la mesure où ils impliquent un travail inscrit dans la durée.

La signature de tels contrats ne doit pas empêcher les créateurs d'être soutenus pour un projet de création autonome. L'implication des équipes artistiques en matière d'action culturelle accompagne leur démarche de création.

Néanmoins, ces contrats engagent un soutien accru de la région dans la mesure où ils inscrivent la création dans une logique d'extension et de diversification des publics.

2.2.2. Pour une politique d'aide à l'accueil d'artistes, de résidences « à sens »

A la fois soutien à la création et facteur de rencontres entre artistes et citoyens, les résidences d'artistes se développent fortement, soutenues par l'État qui voit en cette forme de projet un moyen de relier art et communautés : résidences en établissements scolaires, dans des lieux de patrimoine, à l'hôpital, dans des villages, etc...

Or, si l'initiative est louable, elle souffre parfois de l'incompréhension des parties. En effet, il n'est pas rare que des compagnies se retrouvent livrées à elles mêmes, sans accueil ni médiation auprès des populations. En matière d'arts plastiques ou d'écriture, où la création est individuelle, une telle politique d'inscription dans un tissu d'échanges ou un projet collectif serait particulièrement utile.

Il est important de rappeler ici qu'une résidence se réfléchit, se pense, se prépare, avec les artistes invités, les populations, les élus.

Par ailleurs, un grand nombre d'élus, et de responsables associatifs rencontrés par le CESR sont ouverts à des projets d'accueil de compagnies, de stages, de spectacles (l'été surtout) mais ne disposent ni des contacts, ni de la logistique, ni de moyens suffisants. La région est

en devoir d'intervenir au nom de l'équité territoriale, les communes les plus petites étant aussi les plus concernées, alors que 50% des Bourguignons sont des ruraux, il s'agirait de promouvoir une action artistique enfin adaptée aux réalités sociologiques de cette région, sachant que les milieux « ruraux », sont en France les moins touchés, donc les moins intéressés par l'activité culturelle (hors télévision).

2.2.3. Pour solliciter les initiatives locales

Les initiatives locales d'éducation populaire -des activités culturelles proposées aux enfants aux rencontres et stages organisés pour les adultes- sont à encourager car ils sont des relais permanents nécessaires à la circulation de la culture sur tout le territoire.

L'éducation populaire à ce jour ne relève pas du champ des affaires culturelles. Or elle prépare au désir d'art.

En tant qu'initiatrices des envies de culture et d'art, les initiatives d'éducation populaire sont à développer et à encourager par une reconnaissance concrète de la région, se traduisant par un partenariat non exclusivement financier.

2.2.4. Pour une réflexion concernant les équipements mobiles

A plusieurs reprises, les personnes invitées au cours de ce travail ont déploré la difficulté, pour de petites collectivités, d'accueillir des spectacles de compagnies régionales, par manque d'équipements adaptés. Parallèlement, les compagnies basées en Bourgogne peinent à se produire sur leur territoire.

Le CESR propose que la région Bourgogne dresse un inventaire actualisé et morphologiquement complet (jauges, capacités techniques, contacts à établir, contraintes de sécurité, disponibilités, situations, aménagements possibles, etc) des équipements existants.

Mais aussi la mise à l'étude d'équipements mobiles, tels qu'il en existe dans certaines régions, susceptibles, surtout en hiver, de pallier le déficit en équipements fixes surtout en milieu rural, et de servir de base à des actions de diffusion culturelle concentrées : accueil de spectacles, créations locales, voire à des projets de plus longue durée, résidences, tournées conjointes.

De récentes études montrent que de tels équipements (chapiteaux, structures gonflables) constituent en eux-mêmes d'efficaces outils d'action artistique et culturelle sur les territoires, par leur capacité d'attraction.

Cet outil induit cependant des coûts d'entretien et d'installation relativement importants. Il n'a donc d'intérêt que s'il est mis au service d'une politique volontariste, et de contrats d'objectifs concertés, dans la perspective d'une couverture égale du territoire, et d'un travail à long terme appuyé sur des équipes et des projets collectifs. On notera qu'il est en tout cas préférable à la construction de sous-équipements fixes, qui, prétendant servir à tout, ne servent à rien.

2.3. LES OUTILS

« La région, après avoir été en seconde ligne des politiques culturelles, territoriales, pourrait bien devenir le nouvel entraîneur dont elles ont besoin, sous certaines conditions : travailler sur des objectifs identifiés, agir avec méthode et concertation, renforcer leurs services, faire preuve d'intelligence partenariale. »

Jean-Pierre SAEZ, observatoire des politiques culturelles, 2004.

La politique culturelle régionale reste un concept à inventer, dans la mesure où elle ne suppose pas l'adaptation des politiques ambiantes à un territoire donné, mais au contraire des stratégies issues de sa constitution, de la nature de ses populations, du rapprochement des institutions et des citoyens. La mise en œuvre d'une telle politique, forcément innovante, forcément expérimentale, présuppose un outil adapté, sans aucune commune mesure avec ce qui existe actuellement.

2.3.1. Pour ou contre un observatoire des politiques culturelles ?

La région est dotée de structures à vocation régionale, qui fédèrent les partenaires habituels des financements croisés : État, Départements, Régions, et parfois villes, pour des projets les concernant. Musique Danse Bourgogne, Centre Régional du Jazz, Centre Régional du Livre assurent des missions de coordination, d'observation, et de formation dans leurs domaines respectifs. Le FRAC et les centres d'art sont censés être à l'écoute de la création contemporaine de la région, et la valoriser. La commission régionale des professions du spectacle regroupe des représentants des principales organisations concernées par la question de l'emploi culturel au sein de groupes de travail.

Un observatoire des politiques culturelles, tel qu'il en existe à l'heure actuelle dans plusieurs régions, a pour vocation de constituer un pôle ressource, de dispenser des formations, d'organiser des rencontres, colloques, de susciter la réflexion.

Considérant cependant le contexte dans lequel se trouve le secteur culturel et artistique, constatant la pluralité des strates existantes à l'heure actuelle dans l'organisation des affaires culturelles, d'autant plus dans une région dotée de plusieurs entités chargées d'orienter les décisions des élus par leurs consultations et études, la création d'un observatoire des politiques culturelles en Bourgogne n'est pas une priorité.

Une telle structure serait une instance de plus, qui ferait appel aux mêmes partenaires, déjà très sollicités par les nombreux comités régionaux. Elle peinerait enfin à recueillir moyens et efforts.

Pour les mêmes raisons, le CESR ne voit pas l'utilité, dans le contexte actuel, de la création en Bourgogne d'une agence culturelle régionale, telle que ce type de structure existe par ailleurs.

2.3.2. Pour le développement conséquent du service culturel régional et d'une expertise régionale

Bien que très investies financièrement, les collectivités territoriales souffrent d'un complexe d'infériorité vis-à-vis de l'État, elles seraient « le porte monnaie », l'État « la tête penseuse ». Le spectre de l'élu local clientéliste plane au dessus de toute réflexion sur l'implication croissante des collectivités territoriales. La sphère artistique même redoute la décentralisation éventuelle des missions d'expertise culturelle, craignant pour la pérennité de projets avant gardistes, dont seuls les services de l'État sauraient reconnaître la qualité artistique.

Ces craintes prennent appui sur une réalité : combien d'exemples de villes ou de collectivités, qui, après des revirements électoraux, coupent les crédits à des projets soutenus par les mandatures précédentes ? Combien également de situations complexes où des élus misent sur les événements de divertissement, pour contenter le plus grand nombre et délaissent les opérations de création et de sensibilisation ?

Les collectivités se sont lancées dans le champ culturel avidement, généreusement, et parfois, des dérives apparaissent. Celles-ci ne peuvent faire oublier un engagement fort et nécessaire à la vie culturelle de proximité et à la création artistique émergente.

A politique culturelle ambitieuse, outil culturel performant.

Afin que la région prouve officiellement sa compétence en matière d'action artistique, ses capacités techniques doivent faire l'objet d'une attention particulière.

Le CESR suggère que le service culturel de la région soit développé, et capable d'évaluation, de concertation, d'élaboration de stratégies innovantes et adaptées au contexte.

Bien évidemment, la définition de nouveaux critères d'attribution ne peut se faire sans heurts, et il paraît difficile d'abandonner des projets auparavant soutenus. L'important semble de privilégier les actions ayant un sens pour la région, celles qui correspondent à une faille à combler. Les opérations d'envergure bénéficiaires des financements croisés se saisissent du concours régional pour améliorer une partie de leur activité, alors que de ces financements régionaux dépendrait la survie même de projets émergents. **Une redistribution s'impose véritablement. Pour ce faire, la région doit enrichir ses services et s'associer le concours de professionnels et d'acteurs de terrain pour une expertise d'action culturelle et d'excellence artistique.**

2.3.3. De quelques priorités pour le service culturel de la région

- un observatoire des publics

Un tel outil pourrait permettre, à partir de constats fiables et suivis, d'élaborer des politiques adaptées, de s'atteler à l'ouverture de la culture à tous les citoyens et de changer de cap.

Compte tenu qu'une politique doit connaître les publics, une réflexion peut être engagée sur l'opportunité de la création d'un observatoire.

- une meilleure information sur l'emploi culturel (une convention cadre sur les métiers de la culture, un forum de l'emploi culturel)

L'emploi culturel traverse une crise sans précédent, mettant en difficulté tout le secteur : fin des emplois jeunes, qui ont permis de développer des services de médiation ou de professionnaliser des initiatives, et réforme du statut des intermittents du spectacle. Pourtant, en réponse à une forte demande des jeunes, toutes les universités françaises proposent au moins une formation aux métiers de la culture, et les formations aux métiers d'art fleurissent. Or les débouchés manquent.

La situation est pour le moins contradictoire : enfants des années 80 et du « tous artistes », nombreux sont ceux qui veulent « faire la culture », pendant que les publics s'épuisent. Les arts et la culture bénéficient d'une bonne image, mais un fossé se creuse entre la réalité du milieu et l'idée que l'on s'en fait.

S'appuyant sur le travail important réalisé en Bourgogne sur la question de l'emploi culturel par l'association « cortex cultureemploi », la région devrait impulser une convention cadre sur les métiers de la culture, et commander, en amont, une étude qualitative et quantitative sur l'emploi culturel en Bourgogne.

La région pourrait organiser un forum de l'emploi culturel, qui regrouperait les formateurs, mais également les acteurs de l'emploi culturel, et les étudiants intéressés.

Le CESR préconise enfin d'approfondir la recherche de solutions pour l'emploi de professionnels dans les petites associations qui en éprouvent le besoin, par un système d'« emploi partagé » ou de « groupement d'employeurs », à la condition de garantir de bonnes conditions de travail aux salariés embauchés.

2.3.4. Une conférence annuelle de la culture

Le CESR propose d'organiser chaque année, en collaboration avec la Région, une conférence régionale consacrée à la politique culturelle de la Région. Ces rencontres seraient l'occasion d'une évaluation collégiale de la mise en œuvre du schéma de politique culturelle de la Région Bourgogne. Elles réuniraient les acteurs du champ culturel : artistes, associations, institutions, amateurs. Elles pourraient en outre inscrire une question à l'étude, nécessitant une réflexion, par exemple, « culture cités sensibles », « la culture et les comités d'entreprise », « l'école et la culture », etc.

AVIS ADOPTE A L'UNANIMITE

EXPLICATIONS DE VOTE



Intervention de Jean-Marc ZAMBOTTO au titre de la CFDT

« Vers une vraie reconnaissance de la spécificité des pratiques amateurs

La culture est un domaine où volontarisme et spontanéité doivent se conjuguer pour aboutir à des résultats. Aussi les pratiques en amateur et le bénévolat constituent-ils deux éléments importants, car sans eux, certaines initiatives ne pourraient voir le jour.

Par exemple, le spectacle vivant amateur est spécifique et n'est en rien la « queue de comète » du spectacle vivant professionnel.

Sa place dans l'offre culturelle, l'éducation populaire et l'aménagement du territoire est fondamentale. Il constitue le socle du spectacle vivant dans son ensemble et ne se limite pas aux activités de « jeunes » mais concerne aussi les adultes.

Je citerai Pierre Léger, chantre de la parole vive et des Mémoires Vives dans l'Autunois-Morvan : « Qu'en est-il du développement des cultures vivantes d'entre les haies et les friches industrielles ? Des petits écomusées locaux qui pédalent dans l'oubli (.....) des associations qui colmatent à la sueur et la truelle l'âme des violons et l'identité silencieuse des petites gens ? ».

La réponse ne sera pas à travers cette mission d'observation de la vie culturelle en Bourgogne initiée par la DRAC et le Conseil régional. Les pratiques en amateur y seront snobées et non conviées par une structure qui se revendiquerait comme le référent public de la politique culturelle.

Un questionnaire sur les pratiques en amateur, tant sur le spectacle vivant que dans d'autres domaines culturels en Bourgogne aurait pu apporter des éléments d'information à prendre en compte dans le choix d'une politique de décloisonnement culturel. Mélanger, faire se rencontrer, croiser les publics et les acteurs afin de passer d'une offre catégorielle à une offre à la population ».

**Intervention d'Armand GONNEAUD
au titre des organisations syndicales d'artisans**

« On constate souvent que le caractère réglementaire, les normes de sécurité qui sont souvent nécessaires, alourdissent les projets culturels, exemple la présence de pourpriers, de service santé, les matériaux utilisés pour les décors.

La Région pourrait sur certains points apporter une aide. Les salles ferment ou changent de destination pour éviter les contraintes au détriment des troupes d'amateurs ».

**Intervention de Thierry GROSJEAN
au titre de l'environnement**

« Outre le fait d'exprimer mon plaisir d'être en accord total avec ce projet d'avis présenté je voudrais faire deux remarques d'actualité :

- la première concerne un aspect disons sociologique et politique de l'accès à la culture : la fameuse fracture numérique. Elle risque de s'aggraver, sur le fonds, car les beaux jours des logiciels libres pourraient être comptés ; Le projet de loi DEDVSI (droits d'auteur et droits voisins dans la société de l'information) dont l'examen est fixé aux 20 et 21 décembre à l'Assemblée nationale aura des conséquences sociales, technologiques, économiques, catastrophiques et les liberticielles. C'est tout un vecteur de diffusion culturelle de masse qui est menacé. C'est comme si on vous obligeait à acheter une marque de lunettes quand vous achetez un livre où il y aura de la pub en couverture.

Il existe un monde culturel non-marchand, vive la création artistique libre.

- la deuxième porte sur les dégâts culturels collatéraux de la révoltante condamnation à mort de Tookie par le primate californien.

Cette décision mondialisée constitue une répression culturelle dans l'évolution nécessaire de notre société vers plus d'humanité ».

Intervention de Gérard MOTTET, personnalité qualifiée
et
Philippe RICBOURG, au titre du centre régional des jeunes agriculteurs

« Comme membre de la Section Culture, j'approuve pleinement l'auto saisine qui nous est présentée sur « la Région, espace pertinent pour de nouvelles stratégies culturelles ? ».

Je voudrais, dans le sens de ce qui a été dit par les intervenants précédents, insister sur les rapports entre culture professionnelle et culture en amateur. Il n'y a pas d'un côté des professionnels de la culture et de l'autre des amateurs de la culture, d'un côté des professionnels de l'archéologie et de l'autre des amateurs de l'archéologie, pour prendre un exemple d'une discipline très pratiquée en Bourgogne depuis très longtemps.

Je voudrais à ce sujet rappeler, en accord avec notre collègue Philippe Ricbourg, conseiller de Puisaye, le cas douloureux d'un agriculteur archéologue de Saint-rivé, Monsieur André Huchet.

Cet « archéologue amateur » a réalisé de conséquentes découvertes à l'Ouest de La Puisaye, d'une telle importance qu'elles ont été prises en compte par un professeur d'archéologie de l'Université de Besançon qui a cosigné avec lui des articles conséquents dans des revues scientifiques reconnues.

Aujourd'hui, André Huchet est entré dans une réelle désespérance de ne plus pouvoir faire connaître ses travaux, ses collections de silex taillés qui montrent une exceptionnelle continuité d'habitat préhistorique dans l'Ouest de La Puisaye à proximité de la paléo-Loire quaternaire.

Il est temps que les services départementaux et régionaux de l'archéologie, le Conseil général de l'Yonne et la Direction culturelle du Conseil régional de Bourgogne reconnaissent le travail conséquent effectué par André Huchet et lui permettent de faire connaître ses collections, dans l'intérêt même de la culture archéologique de la Bourgogne et de sa grande richesse, puisqu'elle a fourni avec le « Solutréen » un étage mondial de la préhistoire ».

**Intervention de Nelly HOLLINGER
au titre des associations caritatives**

« La Région, espace pertinent pour de nouvelles stratégies culturelles »

Premier rappel : le droit à la culture est un droit fondamental, reconnu dans la loi de juillet 98 contre l'exclusion.

Je veux intervenir sur trois points :

L'appétence pour la culture des classes moyennes ou des classes très modestes, voire des plus pauvres existe, je le pense et je le constate, mais comme pour ceux qui ont faim, ils n'ont pas forcément les moyens (financiers ou en terme de conditions de vie) de satisfaire leur appétit. Même une séance de cinéma (qui coûte environ 7 €), surtout si cela se répète dans le mois ou dans le trimestre ou si plusieurs personnes de la famille sont concernées, représente un sacrifice impossible pour beaucoup. Bien des personnes pensent alors : « ce n'est pas pour nous ».

La sensibilité artistique, j'ai lu « La sensibilité artistique n'est pas innée, elle s'apprend ». Je me permets de ne pas être d'accord. On peut être sensible à la beauté, ressentir une émotion, être passionné par un spectacle, pleurer ou se sentir des ailes en entendant de la musique, être accroché par la lecture d'un livre sans en avoir fait l'apprentissage. Il serait, je crois, plus juste de dire : la sensibilité artistique peut se développer, se diversifier, mais elle existe. Comme une terre cultivable, elle peut rester en jachère ou se stériliser, mais tout être vivant et particulièrement l'être humain est impressionnable et sensible aux apports divers de son environnement et il est vrai que le développement de cette sensibilité, la diversification de ses sources et de ses expressions doivent commencer de bonne heure et que chacun doit pouvoir en bénéficier.

En ce qui concerne l'éducation artistique et culturelle, je pense que pour cela, le mieux est d'être soi-même acteur et de pratiquer.

Or, en admettant qu'on ait les moyens financiers pour pratiquer, il faut du temps et de la persévérance. Alors, je me demande si l'apprentissage dès 14 ans va favoriser cette éducation et cette pratique. Le théâtre par exemple proposé aux lycéens ne sera pas pour eux.

On peut se poser la même question quand on entend traiter les Français de paresseux parce qu'ils revendiquent du temps libre -quel haro sur les 35 heures !-

Or, la réduction de ce temps libre, pourtant bienvenu pour les familles et pour les personnes, cette réduction ne peut que diminuer la possibilité de pratiquer des activités culturelles ou de détente.

Que dire en particulier des femmes qui ont souvent double journée, le partage des tâches ménagères dans le couple n'étant pas encore aussi répandu qu'on veut bien nous le faire croire et à plus forte raison quand on est seule pour élever les enfants.

Vaut-il mieux compenser ces manques d'épanouissement personnel par des recours à des antidépresseurs, à des dopages ou à des fuites vers la fumée, l'alcool ou d'autres « ersatz » éphémères et dangereux ?

Merci pour votre attention ».



**Intervention de Claire MOUSSET-DECLAS
au titre de la CGT**

« Les questions autour de la culture ont toujours été essentielles pour la CGT depuis sa création. Pour s'en convaincre, il suffit de regarder les nombreux débats et conférences à l'initiative de notre organisation sur le thème de la culture, notamment dans son rapport au monde du travail, les multiples rencontres avec ceux dont le métier est de travailler à l'essor de la culture.

Mais si notre réflexion porte sur la culture par rapport au monde du travail, elle dépasse cependant ce cadre pour s'intéresser à tous ceux qui sont exclus de celui-ci : chômeurs, handicapés, malades, incarcérés, etc. D'ailleurs beaucoup d'associations caritatives qui s'occupent de ces exclus ont introduit une composante culturelle dans leurs actions. Car en effet, pour beaucoup de nos concitoyens, les problèmes de faible pouvoir d'achat, de dégradation des conditions de travail, de difficultés diverses, sont des obstacles à l'accès à la culture. A cela s'ajoute la façon restrictive et commerciale dont les médias traitent les questions culturelles.

La CGT est engagée depuis toujours pour des constructions sociales solidaires et émancipatrices, et la culture est pour nous cette force qui doit permettre d'y parvenir. Nous réfléchissons sans cesse à comment construire ensemble cette démocratie culturelle. En ce sens la culture constitue pour la CGT l'une des priorités qu'elle porte comme au-delà du seul temps de la défense immédiate des revendications.

La politique culturelle depuis 40 ans a vécu sur le soutien à la création, sur l'action en faveur de l'offre culturelle, censée susciter le désir de culture, sur la diffusion et l'accès à la culture. Ce qu'on a appelé la démocratisation de la culture. Mais cela atteint des limites aujourd'hui et on ne parvient pas à élargir les publics.

Certes les choses et leurs représentations changent. Nous ne sommes plus sous les époques ministérielles d'André Malraux et de Jack Lang qui ont mis en place les partenariats avec les collectivités territoriales. La crise sociale, qui continue à traverser les professions du spectacle vivant et enregistré, marque cette rupture. Aujourd'hui, les rapports sont plus complexes que jamais entre entreprises, syndicats, comités d'entreprise, pouvoirs publics locaux, services de l'État, entreprises mécènes, etc.

La réponse à la crise des financements de la culture, ne peut pas être seulement inscrite dans une augmentation des moyens, même si cela est nécessaire et indispensable. Mais il faut aussi mettre à jour les dimensions plus structurelles qui posent la question des outils, des institutions et des politiques culturelles, sans omettre l'introduction de nouveaux rapports entre public et privé. Concernant la problématique du financement public de la culture, il faut mesurer le poids des apports des collectivités locales. Quels rapports entre les collectivités et les institutions publiques ? Quelles compétences en matière de culture définir pour les régions ? Quelles actions communes, quels partenariats faut-il construire ?

Le service public de la culture n'est pas là pour rectifier les erreurs ou les insuffisances du privé. Il doit être capable de faire avancer les intérêts collectifs et définir le cadre dans lequel le privé peut intervenir. La démocratie représentative touche ici ses limites et les problèmes de la culture ne se régleront que par un élargissement du débat public. C'est ce débat qui doit porter l'exigence d'une loi d'orientation sur la culture voulue par la CGT et sa fédération du spectacle. Ainsi les questions de l'économie politique de la culture apparaissent fondamentales. Qui décide ? Qui a le pouvoir ? Les compétences culturelles publiques des territoires se sont diversifiées. Europe, Région, Département, agglomération, ville : quel territoire est le plus pertinent en fonction des actions à réaliser ?

Si on passe d'emblée aux outils, aux moyens d'action sans savoir ce que l'on veut faire, comme on le fait en matière de décentralisation, c'est l'impasse. Il y a besoin de reconstruire un pouvoir de réflexion, de délibération et d'intervention collective qui impliquerait les pouvoirs publics, les associations, les organisations syndicales et associations du monde du travail, les mouvements d'éducation populaire, dans des dimensions territoriales et professionnelles. La culture est une chose trop sérieuse pour la laisser aux seuls professionnels !

La Région a donc un rôle à jouer en terme de culture : équipements, financements mais également soutien à la création et à la diffusion. La Région peut être notamment à l'initiative de rencontres avec le monde du travail par des expérimentations sur les sites des entreprises en s'appuyant sur les forces syndicales et les comités d'entreprise, ainsi que sur les partenaires sociaux. En effet, il est pour nous important de favoriser le développement culturel dans les lieux où sont rassemblés les salariés. Notamment, les comités d'entreprise doivent pouvoir dépasser leur rôle de simple billetterie pour offrir la diversité et l'accompagnement dans l'éventail culturel proposé aux salariés et leur famille.

Notre réponse est donc oui, la Région est un espace pertinent pour de nouvelles stratégies culturelles.

Le groupe CGT apprécie la qualité de ce projet d'avis et les propositions qui y sont faites et le votera sans réserve.

Un dernier mot :

Nous sommes solidaires des mouvements des intermittents du spectacle et entre autre des artistes du ballet du Duo de Dijon menacés de licenciement ».



Intervention d'André FOURCADE au titre de la CFDT

« J'ai apprécié la fougue et la conviction des rapporteurs dans leur présentation. Je voudrais d'abord souligner la qualité de l'avis sur la stratégie culturelle en Bourgogne et notre accord global sur les problématiques qui sont posées, telles que :

- la nécessité d'élargir la demande culturelle par une action auprès de la population,
- le rôle primordial de l'éducation artistique à l'école, aujourd'hui parent pauvre,
- la place des pratiques en amateur,
- la culture facteur de cohésion sociale : réalité ou souhait.

Nous avons aussi apprécié que l'avis se prononce clairement contre la création d'un observatoire des politiques culturelles ou d'une agence culturelle régionale.

Sans anticiper sur le dernier point à l'ordre de jour : emploi.

Je souhaiterais, au nom de la CFDT, intervenir sur un point spécifique du rapport : l'emploi culturel qui est abordé p. 25/26 du rapport, et en particulier la situation des intermittents.

1. Rappelons tout d'abord que le nombre des salaires affiliés au régime des intermittents (annexe 8 et 10 de la convention Unedic, artiste et techniciens) n'a pas baissé depuis 2002 :

102 000 en 2002,
105 600 en 2003,
107 800 en 2004,
116 000 actuellement d'après le rapport Guillot.

2. L'allocation chômage est un revenu de remplacement pour celui qui perd son emploi, ce n'est pas un complément de revenu.

3. Les abus des employeurs du secteur : audiovisuel, spectacle vivant, ont provoqué une dérive du système : l'allocation est devenue un complément de revenu. Tous ceux qui travaillent dans le secteur de la culture le savent bien ; pourquoi les périodes de création, de répétition ne seraient-elles pas payées par l'employeur, comme le souligne le rapport ? Ce n'est pas normal.

4. Le financement de la culture : la situation aujourd'hui

Déficit « Unedic intermittents » + d'un milliard d'euros

Le déficit Unedic pour les salariés audiovisuel est aussi important que les subventions du centre national du cinéma

Il y a un vrai problème :

Qui profite le plus de la culture :

- les entreprises audiovisuelles ? Les couches favorisées (professions libérales, cadres, fonctionnaires, etc.).

Qui finance l'Unedic ?

Les fonctionnaires à 1 %, le privé à 6,4 %, les professions libérales, retraités : pas de cotisation.

Est-ce juste ? Est-ce équitable ? La CFDT pense qu'il faut modifier ce système : il faut repenser le financement de la culture, sur fond public. On se félicite à ce propos de la pérennisation du fonds pour l'emploi annoncée par le ministre.

Pour conclure, la CFDT souhaite que cette question de l'emploi culturel en Bourgogne puisse être étudiée plus en détail dans l'avenir ».



**Intervention de Jean-Louis BILLET
au titre de Force Ouvrière**

« Il a été fort bien dit par les rapporteurs :

« Culture : facteur de développement économique et de développement social »

On ne peut être que d'accord, permettons donc à tous de pouvoir y accéder en améliorant le pouvoir d'achat afin que celui-ci ne permette pas seulement à beaucoup de Français d'assurer seulement le minimum vital, mais aussi de se cultiver au même titre que de pouvoir pratiquer un sport ».



Intervention de Clet VIOLEAU au titre de la CGC

« Je partage totalement le souci de nos rapporteurs concernant les problèmes de budget dans le domaine culturel.

En tant qu'icaunais, je connais particulièrement bien les problèmes récurrents que rencontre notamment Mme Micheline Durand, qui se trouve d'ailleurs aujourd'hui dans la salle, sur ce sujet.

Hélas, plus le temps passe, plus les budgets s'effritent, et à ce train là, la culture s'étirole de plus en plus et de plus en plus vite.

Rappelons-nous l'intervention de Victor Hugo, s'adressant aux députés mi-XIX siècle : « Messieurs, si vous trouvez que la culture coûte trop cher, essayez l'ignorance ». Les temps n'ont hélas pas changé ».